

## Point Coronavirus – secteur agricole (CAA - 11/03)

Le Président du Conseil a annoncé mercredi soir de nouvelles mesures de restriction des activités afin d'intensifier la lutte contre la diffusion du Coronavirus, sur l'ensemble du territoire italien.

Arrêt de toutes les activités commerciales, de vente au détail à l'exclusion des pharmacies, parapharmacies et commerces alimentaires de première nécessité. Fermeture des magasins, bars, pubs, restaurants, services de restauration qui ne garantissent pas le respect de la distance d'un mètre de sécurité"

Pour ce qui concerne les activités productives et professionnelles, le travail à distance doit être mis en place le plus possible et les congés doivent être incités. Les parties non indispensables à la production des entreprises doivent être fermées. Les industries et fabriques peuvent continuer à assurer leur activité de production à condition de respecter des protocoles sanitaires permettant de protéger leurs employés afin d'éviter la contagion.

**Le Président du Conseil a fait une précision importante concernant le secteur agricole et alimentaire : "les activités du secteur agricole, de l'élevage et de la transformation agroalimentaire seront garanties, y compris les activités de services à ces productions. Ces activités se poursuivront donc, dans le respect de la réglementation sanitaire".**

A priori les modalités de circulation sont maintenues dans les conditions déjà en vigueur (motif professionnel, de santé ou en cas de nécessité).

Sur le plan général, annonce par le gouvernement d'un train de mesures à venir (13 mars) afin de soutenir l'économie italienne, dont le financement implique l'augmentation du déficit public de 20 Md€, soit 1,1% PIB (cf. message du SER ci-joint).

Concernant le secteur agricole :

- Le ministère de l'agriculture a annoncé, en soutien au secteur avicole, la prorogation d'un mois (jusqu'au 16 avril) du délai de dépôt des demandes d'indemnisation des dommages liés à la grippe aviaire.
- La Confagricoltura fait partie des organisations professionnelles ayant signé avec l'association des banques italiennes (ABI) un accord sur la suspension et le prolongement de prêts accordés aux PME. Cet accord permet notamment aux exploitations agricoles dont l'activité est affectée par l'épidémie de Coronavirus de demander la suspension et la prolongation de crédit en cours au 31 Janvier 2020 :
  - le moratoire, d'une durée maximale d'un an, ne s'applique qu'au capital (le paiement des intérêts se poursuit) et concerne les prêts à moyen et long terme. Sont éligibles également tous les types d'opérations de crédit-bail.
  - la prolongation du prêt est d'une durée maximale égale à la totalité de la durée résiduelle du prêt initial. Les prêts de courte durée (< 1 an) ne peuvent être prolongés que pour un maximum de 270 jours.
  - l'accord autorise les banques à établir des dispositifs plus avantageux.
- Les organisations agricoles italiennes expriment leur préoccupation suite aux décisions unilatérales que certains pays européens (Autriche, Slovaquie, Suisse, Croatie) ont récemment prises en matière de contrôle aux frontières :
  - La Coldiretti estime que « l'isolement » de l'Italie pourrait mettre en péril 44,6 Mds€ d'exportations. Les contraintes imposées par l'Autriche au tunnel de Brenner sont jugées les plus dangereuses, étant donné l'importance (63 %) des volumes de produits agroalimentaires qui y transitent.
  - la Confagricoltura demande une coordination européenne en matière de transport et de circulation des marchandises. L'organisation rappelle que les agriculteurs italiens fournissent des efforts exceptionnels afin de garantir la continuité de la production et la stabilité de l'activité. Elle estime indispensable en conséquence que les produits puissent arriver à destination dans les délais impartis, en particulier

s'agissant des produits périssables comme les fruits et légumes. Elle rappelle que 60 % des exportations agroalimentaires italiennes sont à destination des pays de l'UE.

- La Confagricoltura d'Emilie Romagne (l'une des principales régions productrices de fruits) craint le manque de main d'œuvre saisonnière, à deux semaines du début des opérations manuelles dans les vergers. Le secteur a besoin de milliers de travailleurs saisonniers, pour la plupart étrangers, qui pourraient faire défaut. Par ailleurs, les règles sanitaires imposées pour lutter contre la propagation du virus (notamment distance minimale d'un mètre entre les personnes) pourraient poser problème pour la réalisation de certaines tâches. L'organisation demande donc des solutions pratiques dans les plus brefs délais.
- La Confagricoltura enregistre une « baisse du prix du lait de 4 centimes/litre », liée en partie « à la baisse de la consommation, au ralentissement des exportations de Parmigiano Reggiano, à la réduction du nombre de trajets effectués par certains transporteurs en raison de la crainte de contagion et les blocages aux frontières ».
- Les organisations agricoles mettent également en avant les difficultés rencontrées par certaines filières (notamment fruits et légumes) suite à la fermeture de certaines cantines et de certains marchés.
- La Coldiretti a pris la décision de fermer pour deux semaines les agri-tourismes gérés par ses adhérents.
- La 54<sup>ème</sup> édition du salon Vinitaly de Vérone a été repoussée au mois de juin, le salon Cibus de Parme au mois de septembre, de même que le salon MacFrut de Cesena.